

## Un Français sur deux n'a pas changé d'assureur automobile au cours des dix dernières années

Entrée en vigueur en 2015, la [loi Hamon](#) avait pour objectif de faciliter la résiliation et encourager le changement d'assureur. Dix ans plus tard, alors que les tarifs d'[assurance auto](#) continuent de grimper (+5 % en 2025), la question du changement d'assureur reste plus que jamais d'actualité. Cette mesure a-t-elle réellement favorisé le changement d'assurance ? A quelle fréquence les automobilistes changent-ils et quels sont aujourd'hui leurs principales motivations et freins ? LeLynx.fr répond à ces questions à travers une étude réalisée en partenariat avec OpinionWay, dont les résultats sont comparés à ceux d'une enquête similaire réalisée en 2013.

### Les points à retenir :

- **80 % savent à quel moment ils peuvent résilier leur assurance, contre seulement 63 % des jeunes ;**
- **57 % n'ont pas changé d'assureur dans les 10 dernières années, parmi eux, un tiers des Français (34 %) ne l'a jamais fait ;**
- Le prix est la principale motivation au changement : **plus d'un Français sur deux changerait pour une offre moins chère ;**
- Malgré des **écarts de tarifs importants** entre assureurs, le **principal frein** au changement reste la perception qu'une telle démarche n'apporterait **pas de réel gain économique**.

### [Assurance auto : 37 % des jeunes ne connaissent pas leur droit à la résiliation](#)

Lors de l'étude précédente de LeLynx.fr réalisée en 2013, **62 % des automobilistes déclaraient qu'ils seraient plus enclins à changer d'assureur s'ils pouvaient le faire à tout moment**, et non uniquement à la date d'échéance de leur contrat. L'entrée en vigueur de la loi Hamon (ou loi Consommation) en 2015 a permis d'exaucer ce souhait. Elle permet désormais la résiliation de son contrat d'assurance à tout moment **après 1 an d'engagement**. De plus, c'est le nouvel assureur qui s'occupe des démarches de résiliation du précédent contrat, simplifiant fortement le changement. En cas de prime annuelle déjà réglée, le remboursement s'effectue automatiquement au prorata.

Cependant, notre récent sondage montre qu'encore **20 % des interrogés pensent que la résiliation ne peut se faire qu'à la date d'échéance annuelle**, un malentendu particulièrement répandu chez les 18-24 ans (37 %). Dix ans après l'entrée en vigueur de la loi Hamon, **ce droit à la résiliation n'est pas encore connu de tous**.

### [Les Français et le changement d'assureur auto : une habitude qui s'installe lentement](#)

Selon l'enquête, **57 % des automobilistes n'ont pas changé d'assureur dans les dix dernières années, dont 34 % n'en ont jamais changé**. Un chiffre élevé dans un contexte d'inflation et de recherches d'économies.

**La fidélité à son assureur tend à croître avec l'âge** : 31 % des 50-64 ans sont assurés dans la même compagnie depuis au moins dix ans, et cette proportion atteint 36 % chez les 65 ans et plus, dont une part significative est restée fidèle depuis plus de vingt ans.

Certains profils se montrent toutefois plus enclins à changer d'assureur, notamment les jeunes conducteurs. Plus **d'un automobiliste sur deux (57 %) âgé de 18 à 24 ans a changé d'assureur depuis moins de 6 ans contre 30 % des plus de 50 ans**. Ce comportement s'explique en partie par leur arrivée récente dans la vie de conducteur, mais

surtout par le coût particulièrement élevé de leur prime d'assurance auto. Les moins de 25 ans paient en moyenne **1204 € par an en 2025, soit près du double que pour les conducteurs de plus de 25 ans**, dont la prime s'élève à **606 €**. Cet écart s'explique principalement par la surprime appliquée aux jeunes conducteurs, jugés plus à risque par les assureurs en raison de leur manque d'expérience.

Si 85 % des Français estiment qu'il est facile de changer d'assureur, 15 % jugent l'opération difficile. Cependant, cette perception de facilité ne se traduit pas forcément par un passage à l'action.

#### Plus de la moitié des assurés prêts à changer pour trouver moins cher

**Le prix** reste le premier déclencheur pour **1 Français sur 2**. Ainsi, ils pourraient changer pour une offre moins chère chez un autre assureur et **42 % en cas de hausse de leur prime d'assurance auto**. Cet intérêt financier est encore plus marqué chez les jeunes (18-24 ans) et s'accroît en fonction du revenu du foyer. Ces jeunes se montrent plus flexibles, puisque **21 % d'entre eux accepteraient de réduire certaines garanties pour faire baisser la facture**, contre seulement 10 % des plus âgés.

La seconde motivation la plus importante reste une **expérience insatisfaisante avec son assureur**, citée par **45 % des personnes interrogées**. Cela peut concerner un service client jugé insuffisant ou un sinistre mal indemnisé. Ainsi, au-delà du simple aspect financier, la qualité de la relation client apparaît comme un critère déterminant dans la décision de changer d'assureur.

En revanche, seuls **20 %** des sondés considèrent un [changement de situation personnelle](#) (un déménagement, un mariage, etc.) comme un véritable déclencheur pour changer d'assureur. Pourtant, dans certains cas, ce type de changement peut constituer une exception et permettre de résilier son assurance auto **avant la fin de la première année de contrat**.

Fait étonnant : **14 % des Français déclarent qu'ils ne changeraient d'assureur sous aucun prétexte**. Cela révèle un attachement fort à leur compagnie, particulièrement marqué chez les seniors (**23 %** chez les 65 ans et plus).

#### Quand le prix est moteur, mais aussi un frein du changement d'assureur

Si le prix est la première motivation pour changer d'assurance auto, il est aussi au cœur du principal frein. La raison la plus souvent citée pour ne pas changer est simple : **beaucoup ne voient pas d'intérêt économique** à le faire (**41%** des sondés). Pourtant, les utilisateurs qui comparent les offres sur notre site réalisent en moyenne jusqu'à **438 €<sup>(1)</sup> d'économies** sur leur contrat. Il existe donc un réel potentiel d'économies, encore trop souvent sous-estimé par les assurés.

Autre barrière importante, **la crainte de ne plus être bien protégé (36%)**. Beaucoup associent une offre moins chère à une protection moins complète ou à des garanties réduites. Cette hypothèse pousse certains à rester chez leur assureur actuel, même si leur contrat a augmenté.

Si la perception de la difficulté administrative a beaucoup évolué depuis dix ans, **la complexité reste un frein pour 20 %** des Français, notamment par méconnaissance de la loi Hamon qui simplifie pourtant les démarches. Enfin, chez les moins de 25 ans, les obstacles sont encore plus marqués : le manque de temps (50 %), la peur de perdre en protection (42 %) et la lourdeur administrative (37 %) sont cités comme principaux freins.

<sup>(1)</sup> 438€ : Économie potentielle maximale pour 94 % de l'échantillon de personnes interrogées ayant réalisé une comparaison des offres d'assurances auto sur le site Lelynx.fr entre le 30 Janvier 2025 et le 25 février 2025.

### Le mot de l'expert



**Arthur Martiano**  
DG de LeLynx.fr

Malgré la simplification des démarches permise par la loi Hamon et la hausse constante des tarifs d'assurance auto (encore +5% en 2025) de nombreux Français restent encore fidèles à leur assureur, souvent depuis plus de dix ans. Le prix est clairement le premier moteur de changement, mais est aussi la principale source d'hésitation. Beaucoup ne perçoivent pas les bénéfices économiques réels du changement ou craignent une dégradation de leur couverture, alors qu'ils pourraient économiser jusqu'à **438€** par an en comparant.

### Nos conseils Malynx pour changer d'assurance auto

#### Étape 1 : Comparez pour trouver une nouvelle assurance

Pour trouver une assurance auto plus adaptée à vos besoins et au meilleur prix, comparez gratuitement les offres de plus de 20 assureurs sur LeLynx.fr. C'est simple, rapide et gratuit.

#### Étape 2 : Choisissez l'offre qui vous correspond

Une fois que vous avez étudié les différentes offres, il vous suffit de sélectionner celle qui vous convient pour finaliser la souscription avec l'assureur.

#### Étape 3 : L'assureur s'occupe de la résiliation de votre contrat

Grâce à la loi Hamon, vous n'avez aucune démarche de résiliation à effectuer si votre contrat a plus d'un an, le nouvel assureur s'occupe de tout !

**Bon à savoir :** Si vous avez payé votre cotisation à l'année, vous serez remboursé au prorata des mois non utilisés.

**Méthodologie :** Sondage réalisé par Opinion Way pour LeLynx.fr du 6 au 7 août 2025 auprès d'un échantillon de 1016 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, selon la méthode des quotas. L'échantillon a été interrogé par questionnaire auto-administré en ligne.

### A propos de [LeLynx.fr](https://www.l lynx.fr)

LeLynx.fr est un acteur majeur indépendant de la comparaison en ligne d'assurances, de mutuelle santé et d'énergie, né en 2010. LeLynx.fr permet aux utilisateurs d'économiser jusqu'à 438€ en comparant les offres d'assurance auto gratuitement, tout en gagnant du temps. Fort de plus de 15 ans d'expérience, LeLynx.fr a aidé plus de 15 millions de français à faire le bon choix grâce à l'impartialité de notre service.